Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026018-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de CONAN Marylène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/02/2026.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. SAMSON Ludovic, Mme LE MOAL Agnès, M. BROHAN Christophe, Mme CARTRON Martine, M. LE CADRE Jean, Mme LE DÛ Brigitte, Mme BERARD Patricia, M. DAUPHIN Eric, M. LALLEMENT Denis, M. LE JALLE Régis, Mme LE GARNEC Françoise, Mme HERPE Stéphanie M. RENY Victor, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. MONSARD Dominique,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDAN David à Mme LE DÛ Brigitte, Mme ANNEZO Léa à M. RENY Victor, M. SIMEON Guillaume à M. SAMSON Ludovic

Excusé(s) : M. LE BERRE Philippe, Mme DELESTRE Catherine, Mme FAUBOURG Luzia, M. CROCHU Alexandre, M. LUHERNE Xavier, M. BRUNEBARBE Gilles

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. SAMSON Ludovic

2026/018 – URBANISME / AMENAGEMENT - Cession parcelle au lieu-dit : Pessun

Monsieur Jean LE CADRE présente le point.

La commune a été sollicitée par Madame Nathalie FICHOT, propriétaire de la parcelle YB 24 au 7, Pessun afin d'acquérir une bande de terrain dont elle a déjà l'usage, devant leur maison d'habitation. Le projet de la cession concerne une bande qui sera dans l'alignement du bâtiment sis au 9, Pessun, située également sur la parcelle YB 24.

Les conditions de circulation n'étant pas impactées, il est donc possible de céder cette parcelle.

Vu l'avis des domaines,

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider de procéder à la vente de cette parcelle d'une surface d'environ 80 m² de terrain à 10 € le m², soit un prix de : 800 € à Madame Nathalie FICHOT tel que défini ci-dessus ;**
- **De confier le bornage et la création de la parcelle au cabinet : Géo Bretagne Sud, aux frais de l'acquéreur,**
- **De confier l'établissement de l'acte authentique à l'étude de maître VIVIEN à Elven, aux frais de l'acquéreur ;**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération, notamment l'acte authentique.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (21 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 26/02/2026
Le Maire
Marylène CONAN

MAIRIE DE SULNIAC (Morbihan)